

La TRAGI-COMÉDIE de Durban 2

La Conférence d'examen contre le racisme dite « de Durban 2 » s'est achevée le 24 avril en queue de poisson, empêchant de rendre visible la majorité des victimes du racisme et des discriminations dans le monde. Alors qu'en 2001 la conférence avait peu intéressé les médias, celle qui s'annonçait à Genève souleva dans les dernières semaines des passions politiques et intellectuelles inégalées¹. Lorsque le Président de la République islamique d'Iran, Ahmadinejad annonça sa venue pour une intervention le 20 avril, veille du jour commémoratif de la Shoah, le délire fut à son comble. Pour plusieurs pays, dont la France, qui avaient décidé de rester jusqu'au bout des négociations, la présence du « diable en personne » servit à présenter l'image du courage et de la détermination et à stigmatiser les pays qui avaient refusé de participer à la conférence et dont on se garda d'expliquer les véritables motivations.

Malka Marcovich

Historienne et auteur de

Nations désUnies, comment l'Onu

enterre les droits de l'homme,

éd. Jacob-Duvernoy, 2008.

Au commencement était la Libye

Les préparatifs pour la conférence d'avril ont commencé en août 2007, quelques semaines après la libération des « infirmières bulgares et du médecin palestinien » des geôles du Colonel Kadhafi. Par la magie de ce sauvetage hautement médiatisé, la *Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste* se trouva soudainement parée d'un visage fréquentable et était élue Présidente du Comité pré-

paratoire de Durban 2. Dans la foulée, d'autres pays à l'action plus que douteuse dans le respect des droits universels accédaient aux postes de vice-présidents. Parmi les plus scandaleux figuraient la République islamique d'Iran, le Pakistan, par ailleurs agressif porte parole de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) composée de 57 pays, et Cuba rapporteur vice président.

Dans la représentation onusienne, Cuba est plus qu'une île des caraïbes qui a su tenir tête aux États-Unis et résister à l'embargo. La Havane dirige en effet, en compagnie du Venezuela, et de l'Iran, le Mouvement des non alignés (NAM) composé de 118 pays. Dans cet espace politique où le groupe majoritaire est l'Organisation de la conférence islamique, d'autres pays dont la voix semblait négligeable comme la Biélorussie ont repris du poil de la bête. Par ailleurs, la Fédération de Russie et la Chine soutiennent inconditionnellement les résolutions proposées par l'OCI et le NAM.

Après avoir pris la présidence du Comité préparatoire de Durban 2, Tripoli devint en janvier 2008 membre du Conseil de Sécurité, et accéda à la Présidence de l'Union Africaine en février 2009. L'ascension de la Libye n'a rien d'anecdotique et ne doit pas être prise à la légère, sa crédibilité future dépendant également du succès de la Conférence de Durban 2. En effet, il est plus que probable qu'elle se hisse à la Présidence de la 64^e session de l'Assemblée Générale qui débute en septembre 2009.²

Au nom du consensus...

L'ONU aime par-dessus tout le mot *consensus*, qui permet de dresser pièce à pièce la façade diplomatique, indispensable décor pour la construction d'une nouvelle communauté internationale, porteuse du projet totalitaire du XXI^e siècle. Ce terme possède de surcroît la vertu de camoufler la faiblesse des démocraties face au front des États autoritaires qui cachent la remise en cause des droits universels derrière des paroles lénifiantes de paix et de dialogue.

La présidente libyenne Najat Al-Hajjaji, qui fut tant décriée lorsqu'elle présidait en 2003 la Commission des droits de l'homme, inaugura chacune des sessions du Comité préparatoire par la prière consacrée à Allah « Au nom de Dieu le miséricordieux... » et sut mener son monde avec autorité à chaque étape, pour aboutir au *Consensus*. Cela passa par la création de comités, groupes et sous groupes, ainsi que par la promotion de facilitateurs régionaux, notamment par celle du « grand facilitateur », l'ambassadeur russe Yuri Boychenko, ancien membre du KGB – briguant selon les rumeurs une place de choix au sein de l'institution – chargé de mener les négociations lors des intersessions informelles.

L'ancien ambassadeur d'Égypte au Portugal Ibrahim Salama, qui depuis 2007 a intégré le Haut Commissariat aux droits de l'homme, prit en charge le secré-

tariat de la Conférence, animant la bureaucratie tentaculaire avec prouesse, et veillant au bon fonctionnement de la machinerie. Homme décrit comme affable, il est un formidable exécutant et stratège. Dès 2005, il s'était investi dans les réformes de l'ONU. Et c'est à lui que l'on doit notamment la disparition du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.³

La première capitulation de l'UE eut lieu lorsqu'elle accepta la composition du bureau du comité préparatoire en juillet 2007. Durant les quatorze mois de négociation, ses contestations et protestations furent la plupart du temps balayées d'un revers de manche par le comité préparatoire. Le dernier jour, le 17 avril, lors de la nomination du président de la conférence, Amos Waso, procureur général du Kenya, la République Tchèque, au nom de l'UE, se dit préoccupée par le fait que ce dernier ait été accusé récemment de corruption. Le représentant du Nigeria répliqua alors que tant qu'une personne n'est pas condamnée, elle doit être considérée comme innocente et que Waso ferait un formidable président. Dans la foulée il remercia l'UE pour sa flexibilité. Cette dernière ne fut encore une fois pas en mesure de rétorquer.

Au loup au loup, les lignes rouges

Dans son discours lors du dîner du CRIF en février 2008, le Président Sarkozy déclara que la France n'accepterait jamais la répétition des « événements qui avaient obscurci la Conférence mondiale contre le racisme en août 2001 à Durban ». Dans la foulée, il lançait le fameux slogan sur les lignes rouges à ne pas franchir, clamé ensuite sur tous les tons et principalement destiné aux représentants d'une communauté juive traumatisée par les violences antisémites de Durban 1, ces derniers plaçant désormais leur foi en la providence de la diplomatie française.⁴

La puissance du concept de ligne rouge réside avant tout dans son pouvoir hypnotique, dans sa capacité à endormir la vigilance. Très peu de personnes ont suivi pas à pas les évolutions de l'ONU depuis 2001, l'instrumentalisation de la lutte contre le racisme, les sessions formelles ou informelles qui ont jalonné les semaines et les mois de négociation, la mise au ban des États de droit et leur défaite à chaque étape du processus.

Les vingt sept n'ont jamais eu la même définition de ces fameuses lignes rouges, qui ont fluctué au gré de l'avancement des négociations. Mais ils ont été unanimes pour s'opposer à la tenue d'un Forum d'ONG.

Destruction des mécanismes de consultation démocratique de l'ONU

La consultation des ONG est intégrée à la Charte des Nations Unies. Toutes les conférences mondiales thématiques (y compris celles de suivi) ont donné lieu à l'organisation de Forums d'ONG sous l'égide de l'institution internationale,

organisés selon des cadres très précis, permettant d'élaborer des revendications structurées à présenter aux gouvernements. L'ONU porte donc l'entière responsabilité d'avoir laissé faire les débordements antisémites qui se sont déroulés en 2001 dans le cadre du Forum. En s'opposant à la tenue d'un forum, l'UE a transmis un message que la Haute commissaire a repris à son compte, stigmatisant les ONG comme seules responsables des troubles antisémites. Cette affirmation a permis de faire disparaître les violences rhétoriques qui prédominaient dans les débats gouvernementaux et qui n'ont jamais cessé depuis.⁵

Le confinement des ONG dans un espace réduit, avec une liberté de parole restreinte ne peut en aucun cas être considéré comme une victoire diplomatique pour les démocraties. En effet, elles ont fait ici le jeu des pays autoritaires qui cherchent à limiter depuis plusieurs années l'espace de consultation et la parole des ONG. N'étant pas à une contradiction près, l'UE a accepté cependant que toutes celles présentes à Durban soient sans distinction automatiquement réaccréditées pour la conférence d'avril 2009. Et elle ne s'est pas opposée à l'accréditation de nouvelles organisations plus que problématiques, telle que celle du fils du Colonel Kadhafi, la *Gaddafi International Charity and Development Foundation*. En revanche, elle n'a rien pu faire, la *Tibetan Centre for Human Rights and Democracy* n'a pas été accréditée.

La remise en cause des mécanismes de consultation eut pour conséquence que les événements multiples et contradictoires qui se déroulaient néanmoins dans l'enceinte de Genève ne pouvaient avoir aucun impact sur le texte négocié. Par ailleurs, d'autres associations s'organisèrent en marge de la conférence à proprement dite, louant des salles pour leurs propres forums, manifestant dans les rues de Genève, engendrant une cacophonie de messages, chacune revendiquant sa *légitimité* : appel au boycott d'Israël, pays d'apartheid et lamento sur l'islamophobie d'un côté, versus commémoration de la Shoah, manifestation en faveur d'Israël et sommet de la démocratie de l'autre, moments chargés d'une émotion et d'une fraternité illusoire, les centaines de visiteurs venus soutenir l'une ou l'autre cause ne pouvaient pas tous obtenir les badges pour entrer dans le « saint des saint » *Palais des Nations*.

Rhétorique d'une stigmatisation : boycott et politique de la chaise vide

A peine créé en juin 2006, le Conseil des droits de l'homme se focalisait sur deux sujets : la mise en exergue de la diffamation des religions comme forme ultime de racisme, et la multiplication de résolutions, décisions et rapports contre Israël, considéré comme unique pays violant les droits humains et menant une politique raciste dans le monde.⁶ En novembre 2006, le CDH se vit confié

par l'Assemblée Générale le soin d'organiser une conférence d'examen de Durban et en décembre, il créa un Comité préparatoire et un comité ad hoc chargé de considérer les nouvelles normes à intégrer dans la lutte contre le racisme. Ce dernier alla jusqu'à redéfinir l'antisémitisme, considéré comme une atteinte contre les Arabes qui constituent la majorité des sémites, et par extension contre tous les musulmans, puis proposa un projet de protocole contre la diffamation des religions et la haine des religions en mars 2009.

A chaque étape du processus de Durban et au sein du CDH, les pays qui prétendaient défendre la liberté d'expression furent mis en minorité et se retrouvèrent impuissants contre la surenchère de résolutions à l'encontre d'Israël⁷. Refusant de cautionner ce processus délétère, certains pays commencèrent alors à se retirer du processus : le Canada en janvier puis Israël en octobre 2008. Pendant ce temps le gouvernement français continuait de prétendre défendre des lignes rouges pourtant allègrement franchies. Il cherchait dans le même temps à rassurer ceux qui prétendent incarner la communauté juive de France, comme si Durban 2 ne concernait que les Juifs et non pas les fondements des démocraties, la lutte contre le racisme et les discriminations de manière plus large.⁸

Début février 2009, l'administration Obama, rompant avec la politique étrangère de son prédécesseur qui n'avait participé à aucune réunion préparatoire, décida d'envoyer une délégation pour se rendre compte de la teneur des négociations. Les USA tracèrent pour leur part trois lignes rouges précises. Ils refusaient toute focalisation sur Israël, l'atteinte à la liberté d'expression et l'introduction de réparations pour les descendants des victimes de l'esclavage. Le 27 février, à l'issue de dix jours de participation, Washington parvenait à la conclusion que le texte était passé « du mal au pire » et qu'en conséquence ils se retireraient et ne reviendraient que dans le cas d'un changement radical de cap. Le 2 mars, dans un discours vibrant au dîner du Crif 2009, le premier ministre François Fillon chercha à rassurer encore, répétant le mantra des lignes rouges sur Israël et la terminologie de « diffamation des religions ».

Le 5 mars, l'Italie se retirait, faisant éclater la sacro-sainte Union des vingt sept réclamée par Paris. Le 13 mars, le ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner se manifesta dans un communiqué de presse et implora « les déserteurs » ou les pays ayant des velléités de départ de revenir au plus vite sur leur décision et à rester dans le giron de l'UE.

En France, les médias commencèrent à s'intéresser à Durban 2. Le terme « de boycott » à forte charge émotionnelle (surtout dans le cadre d'une conférence portant sur le racisme) fut utilisé. Commença alors la rhétorique du courage diplomatique des pays qui, comme la France, continuaient la bataille des principes

et des droits humains, stigmatisant ceux qui choisissaient la politique de la « chaise vide » en refusant de cautionner les dérives de la conférence.

De Munich... à Genève

Pendant ce temps se négociait un nouveau texte sous la houlette du facilitateur russe Youri Boychenko qui fut présenté comme une victoire diplomatique le 17 mars au soir.

Les optimistes invétérés se réjouissaient des disparitions de la focalisation sur Israël, de la diffamation des religions et des réparations pour les victimes de l'esclavage. En réalité ce texte constituait déjà un formidable trompe-l'œil qui montrait l'infime distance qui sépare Munich de Genève. En effet, le premier paragraphe validé définitivement renvoyait à la Déclaration et au Programme d'action de la conférence de 2001 dans son intégralité. Or ce texte vise Israël comme seul pays raciste. Il considère les religions comme des valeurs intrinsèques. Il inscrit pour la première fois dans un texte onusien le terme « islamophobie » à savoir la phobie de la religion musulmane et non pas des populations d'origine musulmane. Certes, la notion de diffamation des religions avait aussi disparu de la nouvelle copie, mais elle avait été paraphrasée et il était demandé que la haine religieuse soit interdite par la loi, les médias dans leurs diverses formes ne devant plus contribuer à l'incitation à la haine des communautés religieuses. Le travail et le rôle du rapporteur spécial sur le racisme furent fortement salués ce dernier ayant essentiellement consacré ses rapports depuis 2002 à traquer la diffamation des religions et « l'islamophobie ».

Au même moment, au CDH, étaient adoptées cinq résolutions à l'encontre d'Israël et une énième contre la diffamation des religions. Pour obtenir un texte lissé, la France consentit ainsi à brader les discriminations en raison de l'orientation sexuelle, la mémoire de la traite transsaharienne ou dans l'océan indien. Pour les femmes, il s'agissait de ne considérer que les atteintes que subissent les femmes migrantes en tant que migrantes et nullement les discriminations politiques et structurelles qu'elles subissent en tant que femmes.⁹

Et vint Ahmadinejad

Alors que débutait le 15 avril la dernière session du Comité préparatoire, la porte parole de l'ONU annonça la venue du Président de la République islamique d'Iran, Mahmoud Ahmadinejad à la conférence qui aller débiter le 20 avril.

Les diplomaties européennes à Genève semblaient dans un embarras et faisaient régner le suspens sur leur participation à la Conférence elle-même, ainsi que sur le degré de représentation des délégations.

Les États-Unis de leur côté avaient fait savoir qu'ils étaient prêts à revenir si le

document du 17 mars était transformé, si la Déclaration de 2001 n'était pas confirmée dans sa totalité et s'il ne subsistait aucune ambiguïté sur le sujet de la liberté d'expression.

D'entrée de jeu, le règlement de la conférence fut amendé de telle sorte que le bureau de la Conférence se compose des mêmes membres que le Comité préparatoire. La République islamique d'Iran demeurant notamment toujours vice-présidente aux côtés du Pakistan... C'est ainsi qu'en ouverture de séance le 20 avril, l'ambassadrice libyenne Najat Al-Hajjaji fut élue Présidente du Comité plénier, le russe Yury Boychenko, Président du Comité de rédaction, et Cuba conserva son poste de rapporteur.

Les États-Unis, les Pays Bas, l'Allemagne, l'Australie, la Nouvelle Zélande et la Pologne avaient annoncé les 18 et 19 avril qu'ils refusaient de participer à la conférence, car le texte adopté à la fin du comité préparatoire ne les satisfaisait pas, notamment que les ambiguïtés subsistaient sur la « liberté d'expression ».¹⁰ La République islamique d'Iran fut le premier pays à s'adresser à la Conférence et eut l'insigne privilège de parler plus de 30 minutes, alors que la règle était de 7 minutes par pays.

Les européens (enfin ceux qui ne s'étaient pas encore retirés du processus de Durban 2 soit 23 membres sur 27) avaient prévenu qu'ils partiraient aux premiers mots proférés stigmatisant Israël comme un pays raciste.

La pièce de théâtre fut parfaitement jouée. Bien que la France n'assuma plus la Présidence européenne, c'est l'Ambassadeur français Mattei qui mena la marche de la résistance, un dossier jaune sous le bras, sans doute pour que les caméras de télévision le repèrent bien dans le défilé de costumes gris.

Aussitôt le discours terminé, les européens retournèrent dans la salle pour acclamer la Norvège. Mais ils n'étaient plus que vingt deux désormais puisque la République Tchèque, présidente de l'UE décidait de ne plus participer à la conférence. Personne ne s'offusqua plus tard lorsque l'Égypte se focalisa sur le sort des Palestiniens. L'UE ne broncha pas d'avantage lorsque le Ministre syrien des affaires étrangères Faysal Mekdad dit que « l'autodétermination des Juifs » était une forme de « discrimination raciale », parla de la « judaïsation d'Israël » et de « l'épuration ethnique de 1948 », ou lorsque le délégué Palestinien affirma que durant les « 60 dernières années, le peuple palestinien avait souffert d'un des aspect les plus laid du racisme et de la discrimination »...

Le 21 avril au matin, on assistait à un nouveau coup de théâtre avec l'adoption du texte négocié par le Comité préparatoire sans aucune discussion en plénière.

Le ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner salua cette adoption comme un trophée de la victoire du dialogue et de la bataille des droits de l'homme.

Il restait encore trois jours avant la fin de la conférence. Les médias quittaient Genève. Les diatribes continuaient à la tribune, et la rengaine des motions d'ordre de la République islamique d'Iran, de la Chine ou de la Libye noya les voix des victimes du racisme et des discriminations dans les eaux calmes du lac Léman.

A la fin était la Libye

Le dernier jour du comité préparatoire le 17 avril, quelques ONG furent autorisées à prendre la parole. Au nom de UNwatch, Ashraf al-Hajouj – « l'illustre » médecin palestinien libéré en juillet 2007 des geôles libyennes entama sa déclaration¹. S'adressant à la Présidente Najat al-Hajjaji, il lui demanda si elle le reconnaissait. Et alors qu'il déclinait son identité et qu'il commençait à rappeler la torture, la xénophobie, la stigmatisation qu'il avait vécue durant près de dix ans avec ses collègues bulgares, l'ambassadrice de la très fréquentable *Jama-hiriya arabe libyenne populaire et socialiste* brandit son marteau, prétendant que ses propos n'avaient pas leur place dans cette instance. La boucle était bouclée. Le dernier jour de la Conférence le 24 avril, à peine son intervention commencée, le représentant du *Congres Mondial Amazigh* fut coupé par le délégué de Libye qui indiqua que ce sujet concernait pas la Conférence d'examen de Durban puisqu'il ne figurait explicitement dans la conférence de Durban. Il n'y avait plus aucun média dans la salle, plus personne pour rapporter la débâcle de Durban.

notes

1. Fodé Sylla, Bernard Henri Levy, Pascal Bruckner, Jean-Claude Buhner, Claude Levenson, Malka Marcovich prendront position contre la participation de la France à la Conférence de Durban dans *France Soir, le Point, Libération, le Nouvel Observateur*. De même le maire de Paris Bertrand Delanoë et le député-maire Claude Goasguen qui initiera un appel signé de 20 députés UMP publié dans *Libération*. SOS racisme, la Licra, la Ligue du droit international des femmes, Ni putes ni soumises, Regards de Femmes, le Forum des femmes de la méditerranée soutiendront également la non participation à la conférence, ainsi que le Grand Orient de France, la Grande Loge Féminine de France et la Fédération Française du Droit Humain.
2. On en viendra peut-être même à regretter bientôt l'actuel président de l'Assemblée Générale, le prêtre sandiniste du Nicaragua, Miguel D'Escoto Brockman, pour qui la poursuite du président soudanais El Bachir par la Cour pénale Internationale constitue une manifestation évidente du racisme des pays du Nord. Le 24 novembre 2008, de la Tribune de l'Assemblée Générale, il appelait la commu-

nauté internationale à lancer des « campagnes de boycott » d'Israël, pays d'*apartheid* « crucifiant » les Palestiniens.

De son côté le Colonel Kadhafi, dans un discours prononcé le 12 mars à Nouakchott en Mauritanie, à l'occasion de la commémoration de la naissance du prophète Mahomet, promettait que « l'islam règnerait sur la planète, comme Allah l'a promis ». Cf. Jean-Claude Buhner, « *Kadhafi donne le ton* », *Libération* 31 mars 2009.

3. Il fut président du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en 2005, et prétendit rationaliser le travail de cet organe qui était un des lieux les plus démocratiques de l'institution en le supprimant et en le transformant en Rapporteur spécial, malgré l'opposition de la majorité des ONG qui y participaient, et les rapports qui contestaient sa disparition. Voir Malka Marcovich, « *Les Nations désUnies, comment l'ONU enterre les droits de l'homme* », Éditions Jacob Duvernet 2008

4. A noter d'ailleurs que la focalisation sur l'antisémitisme rampant de la conférence de 2001 a empêché que puissent être dénoncées ses autres dérives, notamment la mise à silence parfois violente des femmes ou encore le putsch du caucus des ONG européennes dans une atmosphère de lynchage.

5. Voir Malka Marcovich, « *ONU 2001-2007, Durban ou l'éternel retour* », Les temps modernes juillet 2007

6. Voir « *Les Nations désUnies, comment l'Onu enterre les droits de l'homme* », éditions Jacob Duvernet.

7. La France vota en faveur d'une majorité de résolutions contre Israël, ou s'abstint, mais jamais ne marqua fermement son désaccord par un vote négatif.

8. Il serait nécessaire de développer plus avant l'incroyable collusion qui s'est produite entre le CRIF et le gouvernement français durant ce processus, enlevant tout sens critique vis-à-vis de la diplomatie française.

9. Par rapport au texte de 2001, figurent de véritables régressions sur la traite et l'exploitation de la prostitution.

10. Pour les US, il y avait aussi le fait que le paragraphe 1 continue de mentionner dans sa totalité la Déclaration de 2001. Pour les Pays-Bas, la non inclusion des discriminations en raison de l'orientation sexuelle constituait une ligne rouge.

11. Seule TSR a fait un sujet dans son journal du 17 avril, <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?site-Sect=500000&bcid=663165#vid=10586392>